

Bruxelles, le 12 octobre 2018  
(OR. en)

---

---

**Dossiers interinstitutionnels:**  
**2018/0094(NLE)**  
**2018/0093(NLE)**

---

---

**7968/1/18**  
**REV 1**

**WTO 72**  
**SERVICES 21**  
**COASI 89**

## **NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Singapour sur le commerce des produits biologiques – Adoption Projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Singapour – Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte

---

1. Le 18 avril 2018, la Commission a présenté au Conseil:
  - a) une proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Singapour (doc. 7966/18 + ADD 1-13); et
  - b) une proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Singapour (doc. 7967/18 + ADD 1-13).
2. Les propositions ont été examinées par le Comité de la politique commerciale lors de ses réunions des 20 et 27 avril, ainsi que des 8 et 18 mai 2018 et ont ensuite été approuvées telles qu'elles avaient été modifiées afin de tenir compte d'un certain nombre d'adaptations nécessaires.

3. Dès lors, sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:
- adopter la décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Singapour, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 7970/18 WTO 74 SERVICES 23 COASI 91 et 7972/18 WTO 76 SERVICES 25 COASI 93 + ADD 1 - 5 + ADD 3 COR 1 + ADD 4 COR 1 + 7972/18 REV 1;
  - prendre note du fait que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil relative à la signature sera transmise au Parlement européen;
  - décider de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Singapour, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 7971/18 WTO 75 SERVICES 24 COASI 92 et 7972/18 WTO 76 SERVICES 25 COASI 93 + ADD 1 - 5 + ADD 3 COR 1 + ADD 4 COR 1 + 7972/18 REV 1.
  - inscrire à son procès-verbal les déclarations qui figurent dans l'addendum au présent document.
-